Informations de base	
2001/2544(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Conseil européen de Stockholm des 23 et 24 mars 2001 sur les affaires étrangères **Subject** 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) 8.40.14 Conseil européen	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
05/04/2001	Décision du Parlement	T5-0204/2001	Résumé
05/04/2001	Fin de la procédure au Parlement		
24/01/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2544(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0252/2001	04/04/2001	
Proposition de résolution		B5-0253/2001	04/04/2001	
Proposition de résolution		B5-0254/2001	04/04/2001	
Proposition de résolution		B5-0258/2001	04/04/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0204/2001 JO C 021 24.01.2002, p. 0260-0342 E	05/04/2001	Résumé

Résolution sur le Conseil européen de Stockholm des 23 et 24 mars 2001 sur les affaires étrangères

2001/2544(RSP) - 05/04/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune déposée par les groupes PPE/DE, PSE, ELDR et Verts/ALE sur les résultats du Conseil européen de Stockholm en ce qui concerne les affaires étrangères, le Parlement européen insiste pour que MILOSEVIC soit transféré devant le Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie. Il encourage à soutenir le gouvernement de l'ARYM aussi bien dans sa défense de l'intégrité de son territoire et de l'ordre public intérieur que dans ses actions pour améliorer les relations ethniques. Rappelant son attachement au principe d'inviolabilité des frontières et d'intégrité territoriale dans les Balkans, le Parlement européen demande qu'un système d'alerte soit rapidement mis en place pour maîtriser la crise. Il est également demandé à la MINUK d'accélérer la procédure menant aux élections démocratiques. Le Parlement soutient l'ouverture de négociations dans l'intention de réformer profondément la constitution et d'établir des droits égaux pour les deux communautés. Aujourd'hui, plus que jamais, l'Union européenne doit contribuer impartialement à rétablir la confiance afin de reprendre le processus de paix au Moyen-Orient, en vue de parvenir à un accord dans le cadre des résolutions des Nations-unies. Le Parlement invite le gouvernement israëlien à s'abstenir de tout usage disproportionné de la force et l'Autorité palestinienne à contrôler les extrémistes. Il rappelle que l'Union européenne est favorable à la création d'un état palestinien viable et demande le déploiement d'une mission d'inspection du conseil de sécurité des Nations-Unies. Il demande au gouvernement israélien de mettre fin au blocus des territoires et à l'expansion des colonies. Il demande également de rembourserles revenus indûment perçus à l'autorité palestinienne. Les Etats membres sont invités à renforcer les contrôles en douane sur les produits importés d'Israël, en mettant en oeuvre les procédures pour infraction si les produits proviennent des territoires occupés. Le Parlement se félicite du partenariat stratégique de l'Union européenne avec la Russie et rappelle que ce dernier doit être fondé sur des valeurs communes. En conséquence, il renouvelle sa demande à la fédération de Russie de mettre un terme aux violations des droits de l'homme infligées à la population en Tchétchénie et aux réfugiés. La Commission et le Conseil sont invités à établir des relations souples avec la région russe de Kaliningrad et, le Parlement recommande de prêter une attention particulière à l'application de l'acquis de Schengen en Lituanie et en Pologne.